



Un portail Web amélioré  
disponible en tout temps!



## Infolettre

Mandataires en vérification de véhicules routiers

N°1 – Le 13 mars 2023

### Prolongation de la période d'intégration des CVM et des AVP

Compte tenu de la situation des dernières semaines, nous vous informons que la période octroyée pour intégrer :

- les Certificats de vérification mécanique (CVM) et
- les Attestations de vérification photométrique (AVP)

**31 mars 2023**



#### ***Quoi faire si votre mécanicien a quitté, est en absence prolongée ou en vacances jusqu'au 1<sup>er</sup> avril?***

Si votre mécanicien a émis des CVM ou des AVP durant la période de transition et qu'il n'est pas en mesure d'en faire l'intégration avant le 31 mars 2023, nous vous rappelons que vous pouvez les faire parvenir à [crg-ssm@saaq.gouv.qc.ca](mailto:crg-ssm@saaq.gouv.qc.ca).

Afin que nous puissions en faire l'intégration, nous vous demandons de vous assurer que les copies des CVM et des AVP transmis soient lisibles.

### Besoin d'aide? Des questions?

Nous vous rappelons que les capsules de formation concernant l'utilisation du portail SAAQclic – Mandataires en vérification de véhicules routiers sont encore disponibles au [Transformation numérique - SAAQ \(gouv.qc.ca\)](#).

Vous y trouverez également une [foire aux questions](#) présentant les réponses aux questions les plus souvent posées.

Si toutefois, vous n'y trouvez pas réponse à vos questions, nous vous invitons à communiquer avec nous au 1 866 507-5482 ou par courriel à [crg-ssm@saaq.gouv.qc.ca](mailto:crg-ssm@saaq.gouv.qc.ca).

*La Direction du soutien aux mandataires*